6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES

Fondé en 1893

Téléphone : A LILLE . . N° 1.02 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS . . N° 1.02

ABONNEMENTS — 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes . . . . . 4 fr. 50 9 fr. 18 fr.
Autres Départements . . . . . 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITE
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Mercredi 29 Juin 1910

Les Interpellations. - Le Ministère a 283 voix de majorité

Notre Concours

Quatrième Liste de Gagnants

Ces personnes dont les noms suivent gagnent toutes :

Un panier de quatre bouteilles de champagne, extra, demi-sec, marque J. Fontaine fils, à Epernay, d'une valeur de 20 francs chacun.

31me PRIX. — Mme M. DUJARDIN, 198, rue de Paris, à LILLE. — 167 points.

32me PRIX. — Mr. VERRAST Clément, rue des Sarrazins, 84, cour Basquin, à LILLE. — 167 points.

33me PRIX. — Mlle G. MARQUANT, 32, rue Faidherbe, à LOOS (Nord). — 167 points.

34me PRIX. — M. FAUVART Georges, traceur, rue Kléber, à HELLEMMES-LEZ-LILLE, 167 points.

35me PRIX. — M. DELMULLE Edouard, rue Carnot prolongée, à PERENCHIES (Nord). — 166 points.

36me PRIX. — M. Paul CASTIAU, rue Nationale, à VIEUX-CONDE (Nord). — 166 points.

37me PRIX. — M. Ernest COLLIGNON, 108, rue d'Arras, à LILLE. — 163 points.

38me PRIX. — Mme Clara MAYEUR, 32, rue du Chemin-de-l'Abbaye, à MONTIGNY-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais). — 162 points.

39me PRIX. — M. D. LEFEVRE, 63, rue Mirabeau, à FIVES-LILLE. — 161 points.

40me PRIX. — M. Alphonse LEDUC, 19, rue Charles-Quint, à CROIX. — 160 points.

41me PRIX. — M. Georges PIERRIN, 17, rue Dubrunfaut, à LILLE. — 159 points.

42me PRIX. — M. Roger ADOLPHE, rue de Nantes, 10, à LILLE. — 159 points.

Les gagnants pourront retirer leurs prix dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, à Lille, à partir de vendredi matin, 1er juillet.

(Lire la suite dans notre numéro de demain).

La Force morte

Quand, à propos de la politique intransigeante du Vatican à l'égard de la France — politique qui conduisit tout droit à la séparation des Eglises et de l'Etat —, nous disions ici que l'Eglise catholique et romaine n'est plus qu'une force morte, les journaux de droite se sont indignés de cette affirmation et ils ont essayé, par des arguments manquant d'ailleurs totalement de base, de soutenir que l'Eglise n'avait rien perdu de son influence dans le monde et qu'elle restait la grande puissance morale avec laquelle les gouvernements et les peuples doivent compter. En vérité, les événements actuels confirment pleinement notre manière de voir, et il y aurait quelque audace, sans doute, à contester contre l'évidence même que Pie X a achevé de ruiner le peu de prestige que Léon XIII, par une politique très courtoise et très conciliante, avait su conserver au Vatican. Comment pourrait-on affirmer encore que la déchéance de l'Eglise n'est pas totale, quand on voit le Pape obligé de s'excuser d'avoir osé attaquer les protestants et de s'humilier devant un gouvernement protestant ; quand on voit, d'autre part, un des rares pays où la religion catholique est encore religion d'Etat, l'Espagne, secouer le joug trop longtemps supporté et exprimer sa volonté d'assurer la suprématie du pouvoir civil ?

Pour saisir toute la valeur de tels faits et pour apprécier toute la chute de l'Eglise, il faut se rappeler ce que la papauté fut dans le monde, ce qu'elle était encore il y a un siècle à peine. Le Pape dominait les rois et les peuples. Il était le maître absolu de la vieille Europe et malheur aux puissants de la terre qui se risquaient à dédaigner ses inspirations. L'Eglise dirigeait toute politique au mieux de ses intérêts. Elle fondait des empires ; groupait des nations ; déchaînait des guerres; suscitait des révoltes. Elle agissait par tous les gestes de violence, ne reculant devant aucun crime pour consolider sa puissance, pétrissant les esprits à sa guise et affolant si totalement les imaginations populaires que les plus forts et les plus résolus ne pouvaient songer à remonter les courants qu'elle déterminait. Il fallut le grand mouvement de la Réforme pour entamer cette force colossale ; il fallut la guerre des consciences pour changer tout cela. Même en dehors de toute idée religieuse, le protestantisme a bien mérité de la civilisation parce qu'il a osé le premier geste de révolte contre une tyrannie odieuse, parce qu'il a donné aux rois et aux peuples asservis l'audace de faire le geste libérateur. Après le triomphe de la Réforme, les princes et les peuples restés catholiques se sentirent moins esclaves de la papauté et surent discuter à l'occasion avec cette puissance religieuse qu'ils admettaient auparavant avec une docilité qui n'était que de la résignation et de la lâcheté. Pour se maintenir, l'Eglise se fit à son jour humble servante des puissants, soutenant les forts contre les faibles, résistant désespérément à toute émancipation des peuples. Instrument docile aux mains des dirigeants, elle se compromit dans toutes les aventures sanglantes par lesquelles l'esprit ancien essaya de se maintenir en Europe — toujours prête, d'ailleurs, à trahir ceux qu'elle servait si elle voyait quelque intérêt ou quelque profit dans la trahison.

Alors commencèrent pour l'Eglise catholique et romaine les temps de dure épreuve. La Révolution française acheva en quelque sorte l'œuvre commencée par la Réforme ; les peuples firent la distinction nette et précise entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux et le large mouvement tendant à rejeter l'Eglise sur le terrain purement religieux se dessina dans tous les pays. A ce moment encore, l'Eglise eût pu sauver son prestige et son influence morale si elle avait compris qu'il était indispensable de composer avec l'esprit du temps, si, dans l'espoir de ressaisir coûte que coûte son ancienne puissance, elle n'avait secondé les efforts de toutes les réactions. Elle eut cette folie de vouloir résister à l'évolution naturelle de la société et elle se vit abandonner même par ceux-là qui s'étaient servis d'elle pour retarder, dans la mesure du possible, l'émancipation des peuples. Le résultat de sa politique à courte-vue, ce fut l'effacement de la carte de l'Europe de ces Etats du Pape qui permettaient à l'Eglise d'être une puissance au véritable sens du mot, ce fut la Rome éternelle transformée en capitale du royaume d'Italie.

De la Réforme à la Révolution française, et de la Révolution française à l'Unité italienne, ce sont les trois grandes étapes de la décadence de l'Eglise catholique et romaine. Après ces désastres, le Vatican comprit par instant que sa politique traditionnelle était mauvaise et qu'il fallait s'affirmer uniquement sur le terrain religieux, mais chaque fois le mauvais orgueil clérical reprit le dessus et détermina de nouvelles et vaines résistances à l'esprit moderne. Pie X est certainement dans la plus déplorable tradition : avec lui, l'Eglise se montre intransigeante envers les dernières nations catholiques, mais elle se plie à tous les accommodements avec les nations non-catholiques, s'humilie devant l'Allemagne protestante, ménage les Etats-Unis protestants, cherche à s'arranger avec la Turquie musulmane pour assurer par ses propres moyens la protection des catholiques en Orient. L'Eglise pactise avec tous les ennemis de l'Eglise, admet toutes les compromissions avec les « hérétiques » et les non-chrétiens, implore pour ainsi dire la protection ouverte des princes qui depuis longtemps se détournèrent d'elle.

En revanche, elle reste arrogante et impérieuse à l'égard des nations catholiques, qui, sachant parfaitement que les temps de l'arrogance sont passés, se détournent les unes après les autres de cette influence catholique qui ne peut plus être un obstacle à leur marche au progrès.

Le cas de l'Espagne est particulièrement intéressant comme manifestation de la lassitude des peuples modernes à supporter plus longtemps la tutelle de l'Eglise. Dans ce malheureux pays que le clergé et les congrégations ont réussi à maintenir dans une ignorance relative et dont ils absorbent toutes les richesses, un gouvernement libéral ose enfin parler de la suprématie du pouvoir civil et s'opposer franchement à l'ingérence de l'Eglise dans les affaires intérieures, qui ne concernent que la nation. Ce geste vaut une véritable révolution, car, pour qu'il soit devenu possible, il a fallu une évolution radicale de l'esprit général en Espagne, il a fallu une modification profonde de l'opinion publique et des sentiments des dirigeants d'un Etat qui se montra jusqu'ici complaisant jusqu'à l'humiliation pour cette influence religieuse qui apparaissait comme la meilleure garantie de l'ordre de choses existant. Ce qui a donné cette conscience nouvelle au peuple espagnol, ce qui a permis au cabinet Canalejas de faire preuve de tolérance à l'égard des cultes qui ne se réclament pas de l'étiquette catholique — car ce n'est que de cela qu'il s'agit, en somme, — c'est l'exemple des autres nations latines, la France et l'Italie notamment, qui, précisément, ont pris un développement considérable, ont prospéré merveilleusement dans tous les domaines dès l'instant où elles ont réussi à se soustraire à l'influence cléricale et à la tutelle religieuse. L'Espagne appauvrie, humiliée, déchirée, s'épuisant en vains efforts pour reprendre un rang qu'elle a perdu, a fini par comprendre qu'il n'y a pas de progrès et de prospérité matérielle possible avant que l'émancipation morale ait préparé le peuple à donner la pleine mesure de ses capacités productives et à jouer ainsi tout son rôle.

Lentement, elle est venue à cette compréhension des choses, et maintenant, même si M. Canalejas, par suite de circonstances impossibles à prévoir, ne parvenait pas à réaliser jusqu'au bout son programme, le coup serait nettement porté à l'influence de l'Eglise, qui ne pourrait plus s'en relever. L'orientation nouvelle resterait nettement marquée et d'autres reprendraient demain l'œuvre que M. Canalejas n'aurait pu terminer. Qu'on songe à ceci : on envisage très sérieusement, à l'heure présente, l'éventualité d'une rupture des relations diplomatiques entre la catholique Espagne et le Vatican. Tout le chemin parcouru, tout le terrain acquis est là, et la politique de la curie romaine, qu'elle se maintienne intransigeante ou qu'elle se fasse plus conciliante, ne pourra en rien atténuer la signification de ce fait-là.

Pour n'avoir pas su borner son activité à son rôle purement religieux, pour s'être obstinée à ressaisir la puissance qui était perdue pour elle par l'éveil même des idées généreuses, de progrès, de justice et de liberté, l'Eglise catholique et romaine s'effondre lamentablement et voit les peuples modernes tracer en dehors d'elle la large voie qui doit les mener à plus de grandeur et à plus de prospérité.

ROLAND DE MARES.

Hier & Aujourd'hui

Le discours de Briand

Nous avons eu raison d'écrire notre conviction que la réponse de Briand aux interpellations que devait provoquer la déclaration ministérielle du 16 juin dissiperait tous les malentendus. Aujourd'hui, on peut n'être pas d'accord avec le président du Conseil, personne ne peut dire qu'il subsiste une équivoque après les précisions qu'il a apportées au nom du Gouvernement.

Dès le premier jour, nous avions estimé que la Déclaration avait été ce qu'elle pouvait être dans l'état actuel du Parlement ; qu'elle était l'acte courageux d'un homme d'Etat qui sait très précisément où il veut aller, comment et avec qui il veut gouverner.

Il faut reconnaître que les critiques apportées à la tribune ont porté bien plus sur la méthode ,sur la tactique, sur le mode d'application, que sur le programme lui-même. D'aucuns avaient noté les applaudissements de la droite et s'en inquiétaient ; leurs craintes doivent être évanouies. Au cours même des interpellations, le Président du Conseil, en quelques phrases vigoureuses, avait montré le néant des espérances des réactionnaires ; ceux-ci ont bien compris et M. Piou, en leur nom, formulait en deux mots toute sa pensée : la guerre continue ! En relevant le défi, en ripostant que la défense aussi va continuer, Briand fermait hermétiquement sa majorité à droite et l'on conviendra bien qu'il n'est pas responsable de l'adhésion — quand même — de M. Massabuau.

A cette question posée : avec qui Briand veut-il gouverner, il nous semble que la réponse est simple : avec les républicains de gauche — avec tous ceux qui estimeront qu'ils peuvent suivre un gouvernement de justice pour tous, de liberté dans le respect des lois, de laïcité absolue et intangible, et de réformes sociales hardies ; sans défaillances et sans concessions, sans haines comme sans faiblesses.

Le gouvernement recherche loyalement l'appui des gauches unies ; une fraction d'extrême gauche lui refusera-t-elle son concours ? Il se peut ; mais, son opposition sera bien affaiblie après les déclarations de ses chefs qui ont tenu à affirmer qu'elle serait systématique, qu'elle visait les hommes au pouvoir, bien plus que les idées qu'ils défendent.

Nous ne pouvons pas admettre qu'il se trouve dans le parti radical et radical-socialiste des députés qui se refusent à admettre que les ministres, quand ils prennent le pouvoir doivent gouverner pour le pays tout entier et non pour tel ou tel parti politique .Ne serait-ce pas l'aveu qu'il est des groupements qui ne se soutiennent et ne peuvent vivre que sous un régime de faveurs et de népotisme ?

Le Gouvernement a déclaré qu'il veut une majorité durable, basée sur un pacte de part et d'autre loyalement accepté, qui ne s'effrite pas au premier incident, qui soit résolue à réaliser un programme nettement défini et librement accepté.

Que l'ordre du jour proposé comme sanction au long débat sur la Déclaration dise donc, avec une clarté telle qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, que la République est parvenue à ce point de son évolution, après avoir chassé l'Eglise de l'Etat et de l'Ecole, que toutes les réformes politiques désormais doivent avoir pour but de préparer et de permettre les réformes sociales ,sans violences, avec la justice pour tous.

G. DESMONS.

LIRE EN 5me PAGE :
NOTRE CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

CHRONIQUE

LES CONSCRITS

Cette année-là, les conscrits de Tremblay semblaient presque tous des gens solides, comme on n'en avait pas vu depuis longtemps. On eût dit une équipe de jeunes hommes râblés, sans tares ni infirmités, et qui feraient de beaux soldats. Et, dans le nombre, deux surtout se distinguaient par leur apparence : Simon Chantepie, de la Comillais, et Jean-Marie Leloutre, le fils du fermier de la Hunaudière.

Le premier, de taille moyenne, à la mine éveillée, était un luron bien proportionné, agile et souple, et qui n'avait pas son pareil pour la marche, ce qui l'avait fait surnommer le chasseur à pied. Avec cela, de caractère vif et d'humeur batailleuse, en sorte qu'on ne l'aimait pas trop dans le pays, où le grand Jean-Marie, au contraire, avait la sympathie de tous.

Celui-là aussi était un conscrit de belle allure, mais qui formait avec Simon un contraste frappant. De haute taille, un peu voûté, il arborait déjà à son menton une barbe fournie et semblait un de ces jeunes chênes de la forêt que le vent qui passe n'ébranle pas. Et bien que sa mère, huit ans avant, fût morte de la poitrine, il passait, étant dur au labeur et insensible à la fatigue, pour le plus robuste gars de la contrée. En un mot ,un beau type d'homme, à qui les filles souriaient plus qu'à tout autre, à cause de sa douceur, qui semblait s'allier à tant de force...

C'est ainsi que Francine Fatou, la brune et jolie fille du meunier de la Servais, était tombée amoureuse de lui, au point qu'ils s'étaient promis le mariage, malgré que Simon la poursuivît aussi depuis longtemps. Même, comme gage de leur foi, elle avait tenu à lui faire elle-même sa cocarde de conscrit : trois beaux rubans tout frangés d'or, qui descendaient sur la poitrine, en s'écartant, et que fixait une rose artificielle, grosse comme un chou, et entourée de paillettes d'argent. Enfin une cocarde de choix, telle qu'on n'en trouve pas chez le marchand, et que, le matin même du conseil de revision, Jean-Marie piqua sur sa blouse, avec orgueil, comme un trophée. Et, à ceux qui le félicitaient, il ne cachait pas de quels doigts elle était l'œuvre, riant du chasseur à pied qui, sans mot dire, lorgnait la cocarde, un regard d'envie dans les yeux, et un dédain rageur au coin des lèvres.

***

Depuis une heure, les conscrits défilent et dans la salle basse et mal chauffée, leur nudité frissonne. D'ailleurs, le contingent est médiocre et à part ceux de Tremblay, les conscrits du canton semblent en général grêles et mal bâtis. Successivement, c'est toute la misère paysanne qui se révèle, dans les poitrines trop étroites, les échines trop maigres et les difformités les plus diverses. Et devant cette vision pénible, le général de brigade, un gros rouge à mine bourrue, ne peut se défendre par moment d'un geste d'impatience.

— Au suivant, dit le préfet, Simon Chantepie : approchez !

Le chasseur à pied se présente et tout de suite presque sans examen il est déclaré bon tant il apparaît ferme et bien musclé, de complexion irréprochable. Et le conscrit, aussitôt, avec un sans-gêne de gavroche, frappe dans ses mains, saute sur un pied et quitte la salle en criant :

— Bon pour le service ! Bon pour le service !

Quatre conscrits passent et tous sont ajournés, pour faiblesse. Alors, c'est le tour de Jean-Marie, et quand il s'avance, un mouvement de satisfaction se dessine à la table du conseil.

— Un beau gars, celui-là. Et de Tremblay encore.

Cependant, le médecin-major, un petit brun, à l'air distingué, observe le conscrit. Puis il a un hochement de tête, et ayant appliqué une serviette sur la poitrine de Jean-Marie il écoute longuement. Enfin, il se redresse, se penche vers le préfet et dit, comme à mi-voix :

— Je propose l'exemption, à cause des poumons.

— Comment ? fait le général. Ce n'est pas possible !

Mais déjà une rumeur a couru dans la salle, et, comme en rêve, le promis de Francine distingue des mots qu'on chuchote : la poitrine... comme sa mère... On ne dirait pas ! Et le préfet, ayant consulté les autres membres du conseil, rompt enfin le silence, et suivant la formule adoptée pour les cas de tuberculose, prononce :

— Leloutre, exempté. Bronchite spécifique.

Et comme le jeune homme ne bougeait pas, cherchant à comprendre, hébété par ce brutal arrêt qui venait de le frapper en plein cœur, en pleine vie un gendarme dut le prendre par le bras et le faire sortir, pour permettre à la séance de continuer.

***

... Sur la route de Tremblay, Jean-Marie s'en revient, tout seul maintenant, et s'arrêtant tous les vingt pas, comme un homme ivre. Il a laissé à Antrain ses camarades de la classe et le drapeau qu'il portait en allant. Et il a mis dans sa poche la jolie cocarde de Francine, trophée inutile désormais, bouquet flétri, qu'il va rendre à sa promise.

—Toi, Jean-Marie ? Déjà de retour ?

— Oui, Francine, déjà, car ils n'ont pas voulu de moi. Et je viens te rendre ta cocarde, et ton cœur avec elle !

La jeune fille demeurait sans comprendre. Et alors lui, en paroles brèves, il s'expliqua : la maladie était en lui, celle de sa défunte mère, et il ne pourrait pas se marier pas plus qu'il ne pouvait être soldat. Non, non il se savait condamné et bientôt, sa ressource de jeunesse épuisée, elle le verrait tomber vite, un tel mal ne pardonnait pas.

Et comme Francine, à présent ne trouvait pas de paroles, effrayée de tout ce que son promis venait de dire, semblant même éviter son regard, des notes de clairons retentirent encore lointaines et mêlées à un roulement de tambour. Jean-Marie écouta un moment, puis, quand les sons se furent rapprochés :

— Francine, dit-il, ce sont les conscrits qui s'en reviennent. Les vois-tu, là-haut ?

— Oui et c'est Simon qui porte le drapeau.

— Un joli gars, pas vrai ? Et qui t'aime.

— Il me l'a dit, au moins.

— Eh bien ! si tu as de l'amitié pour moi, il faut maintenant que tu fasses une chose.

— Laquelle donc, mon pauvre Jean-Marie ?

Et l'âme pénétrée de joie amère, montrant du doigt le petit chasseur à pied qui entrait fièrement dans le bourg, le jeune homme ajouta, stoïque et doux en un renoncement de tout son être :

— Tu lui donneras ma cocarde !

Victor PUTTE.

A LA CHAMBRE

Le débat est clos

Après une nouvelle intervention de Briand qui déclare ne vouloir gouverner qu'avec une majorité strictement républicaine, la Chambre approuve le programme du ministère et lui accorde sa confiance par :

404 VOIX CONTRE 121

Avant la séance

LA REUNION DES GROUPES

Paris, 28 juin. — Les groupes de gauche se sont réunis au début de l'après-midi pour s'occuper de la sanction à donner aux débats sur la politique générale.

A LA GAUCHE DEMOCRATIQUE

Après un échange d'observations, le groupe s'est mis d'accord sur la rédaction d'un ordre du jour de confiance à peu près ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du président du conseil, confiante dans le gouvernement pour réaliser avec le concours d'une majorité de gauche le programme de réformes politiques, économiques et sociales qu'il a exposé, et continuer l'œuvre de laïcité entreprise par la République et la défense de l'école laïque, passe à l'ordre du jour. »

Le président du groupe, M. Raynaud, a été chargé de s'entendre avec les présidents des autres groupes de gauche pour arriver à un texte commun.

CHEZ LES RADICAUX-SOCIALISTES

Les radicaux socialistes ont de leur côté adopté le texte suivant de M. Klotz :

« La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, confiante dans le gouvernement pour continuer l'œuvre des trois précédentes législatures, pratiquer une politique d'action laïque, faire aboutir rapidement l'impôt sur le revenu, poursuivre avec une majorité exclusivement républicaine l'œuvre de progrès démocratique et social, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Le groupe radical socialiste avait fait savoir qu'en aucun cas il n'accepterait les mots approuvant les « déclarations du gouvernement » figurant dans la rédaction de la gauche démocratique.

Le débat qui a précédé l'adoption de cet ordre du jour a été assez vif.

M. Thalamas avait proposé, au nom de ceux qui critiquent la politique de M. Briand, de ne pas proposer d'ordre du jour, en attribuant à cette abstention un caractère d'acte de méfiance.

M. Beauquier a soutenu qu'on ne pouvait faire un procès de tendance à M. Briand et qu'il fallait l'attendre à ses actes.

La motion de M. Thalamas a été repoussée par 36 voix contre 29. En conséquence, M. Klotz a proposé l'ordre du jour ci-dessus, auquel toute la réunion s'est ralliée et qui sera déposé en son nom sur le bureau de la Chambre.

M. BERTEAUX a alors demandé qu'on supprimât les mots « confiante dans le gouvernement » et qu'on y substituât ceux-ci : la Chambre résolue à..., etc.

Le groupe s'est divisé en deux parties égales ; il y a eu 31 voix contre 31.

M. RABIER est alors intervenu pour montrer le danger qu'il y avait à couper le parti radical en deux fractions opposées, et finalement la réunion a décidé à l'unanimité de présenter l'ordre du jour ci-dessus.

A LA GAUCHE RADICALE

La gauche radicale a engagé un débat également assez vif. Les orateurs ont déclaré que le groupe ne s'occupait pas de questions de personnes, mais seulement d'orientation politique, et qu'il s'agissait de savoir si l'on était à gauche ou à droite.

Les radicaux socialistes ont communiqué, au cours de la réunion leur ordre du jour que la gauche radicale a accepté en y faisant subir une modification. Celle-ci consiste à substituer aux mots « majorité exclusivement républicaine », ceux-ci « majorité composée exclusivement de républicains décidés à réaliser l'œuvre de progrès démocratique et social. »

LES PROGRESSISTES

Les progressistes, de leur côté, déposent cet ordre du jour :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement sur la politique générale, passe à l'ordre du jour. »

La Séance

Paris, 28 juin. — La séance est ouverte à deux heures. M. BRISSON préside.

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il a reçu de MM. Carpot et Maunoury, avec demande d'urgence, un projet de résolution concernant la nomination d'une commission du règlement de 22 membres.

Conformément au règlement, il sera statué sur l'urgence à la fin de la séance.

ON NOMME UNE COMMISSION

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. Messieurs les membres de la commission sont introduits avec le cérémonial d'usage.

M. ROUVIER, rapporteur de la commission, dépose le rapport.

Acte est donné de cette communication.

Messieurs les membres de la commission sont reconduits avec le même cérémonial.

M. LE PRESIDENT fait connaître que, conformément à l'article 89 du règlement, il sera procédé, pendant la séance publique, dans le salon voisin, au scrutin pour la nomination de cinq membres du Conseil supérieur du Travail.

UN DEPUTE VALIDE

La Chambre valide ensuite, sans débat, l'élection de M. Fournier, socialiste, à Nîmes.

Les crédits supplémentaires

On passe à la discussion des crédits supplémentaires.

MILLERAND, ministre des travaux publics. — Le rapport porte que la commission a ajourné le vote de certains crédits jusqu'à ce qu'elle ait reçu du gouvernement des renseignements complémentaires.

A cela, je n'ai rien à objecter. En revanche, je demande que le crédit relatif à l'installation des groupes électrogènes au poste central ne soit pas rejeté avant que le gouvernement ne soit expliqué devant la commission.

M. CAILLAUX, rapporteur. — La commission, tout en réservant son opinion sur le fond, consent à ajourner sa décision jusqu'à ce qu'elle ait entendu le gouvernement.

LES AGENTS DES DOUANES

M. MARIN demande que le gouvernement, conformément à la promesse qu'il a faite lors de la discussion du tarif des douanes, augmente les crédits du chapitre 87 du ministère des finances, pour l'amélioration des agents du service des douanes.

M. COCHERY, ministre des finances. — Des améliorations ne peuvent pas être réalisées par voie de crédits supplémentaires. La promesse sera tenue dans le budget de 1911.

M. CROCCALDI demande si la réforme sera réalisée dans le budget de 1911.

M. COCHERY. — Les crédits nécessaires ont été inscrits dans ce budget.

M. MARIN, sur le chapitre 109 du ministère de l'instruction publique, présente des observations sur l'insuffisance des crédits de maternité en faveur des institutrices. Ces crédits devraient être augmentés de 90.000 francs.

M. DOUMERGUE, ministre de l'instruction publique. — L'on s'est borné à créer un nouveau chapitre et à y inscrire des crédits conformes aux prévisions de la pénultième année. Si la somme prévue est insuffisante, le gouvernement déposera une demande de crédits supplémentaires et, de toute façon, les institutrices en couches auront le secours de deux mois de traitement auquel elles ont droit.

M. de ROHAN, sur le chapitre 31 bis du ministère du travail, fait observer que la nouvelle loi des retraites va coûter 30.000 fr. avant d'être appliquée. Il y aura une dépense de plus, et c'est tout.

M. COCHERY. — Ce crédit est destiné à hâter l'application de la loi.

M. TROUILLOT, ministre des colonies. — Je demande que la question des crédits pour la Nouvelle-Calédonie soit réservée jusqu'à ce que j'eusse fourni des justifications à la commission.

M. de VILLEBOIS MAREUIL. — Avant le vote de crédits de cette nature, il faudrait examiner avec soin la situation des budgets locaux des colonies.

M. le RAPPORTEUR. — Je demande à la Chambre de s'en tenir à la décision de la commission qui a rejeté le crédit de 30.000 francs relatif à la Nouvelle-Calédonie.

M. le MINISTRE DES COLONIES. — Je n'insiste pas.

La décision de la commission est maintenue.

Après quelques observations de MM. Dumont, Bedouce, Sembat, les divers articles du projet sont adoptés par 387 voix contre 3.

LES INTERPELLATIONS

On reprend la discussion des interpellations sur la politique générale.

M. Drelon

M. Drelon a la parole.

M. DRELON. — Le président du Conseil a réclamé une confiance entière ou point de confiance. Mes amis et moi lui donnerons notre loyal concours. Nous approuvons ses méthodes de travail, qui consiste à mettre chacun et chaque chose à sa place, à faire cesser la confusion des pouvoirs. (Applaudissements à gauche.)

Le gouvernement a annoncé qu'il déposerait des lois d'amélioration sociale et économique, et c'est encore une des raisons pour lesquelles nous lui donnons notre entière confiance. (Très bien à gauche.)

Quelques-uns ont regretté que la déclaration contînt des paroles d'apaisement de nature à soulever certaines inquiétudes ; cependant, ces paroles s'imposaient. Croit-on qu'on puisse aborder une politique sociale